

Compte-rendu de la séance de conseil municipal du 17 septembre 2018

° Décisions municipales.

Unanimité

° Déclarations d'intention d'aliéner.

Unanimité

° Transformation de l'AVAP en SPR.

Il est procédé au renouvellement des membres de la Commission locale du SPR (Site Patrimonial Remarquable). En effet, la loi Liberté Création Architecture et Patrimoine du 7 juillet 2016 a fait évoluer les dispositifs législatifs et règlementaires, et donc les principes de composition de la commission locale d'un site patrimonial remarquable ; ils sont d'ailleurs sensiblement différents par rapport à celle de l'ancienne AVAP. La constitution d'une nouvelle commission locale est donc libellée ainsi à l'unanimité : un tiers issu du conseil municipal (MM. Roland Ruga, Jean-François Laibe et Patrice Fy), un tiers issu des forces vives de la ville de Mirecourt (Union des Commerçants et Artisans, Office du Tourisme et Association Vieux Mirecourt-Regain) et enfin un tiers du monde patrimonial (CAUE, Service de l'Inventaire départemental et service des archives départementales).

° Tableau des emplois non-permanents.

Le tableau des emplois de non-titulaires, établi à la demande des services de la Trésorerie, est validé par l'assemblée délibérante.

Unanimité

° Recrutement d'un emploi aidé.

La possibilité de recruter une personne en emploi aidé est toujours possible dans le cadre de l'accès à l'emploi des personnes reconnues travailleur handicapé. Avec l'aide de Cap Emploi, l'assemblée délibérante autorise Monsieur le Maire à signer un contrat de ce type à raison de 20 h pour une année. Ce recrutement va permettre à un Mirecurtien de pouvoir préparer sa reconversion professionnelle.

Unanimité

° Demande de subvention au SDEV.

Dans le cadre des futurs travaux d'enfouissement des réseaux rue Sarron, l'assemblée délibérante autorise Monsieur le Maire à déposer auprès du SDEV un dossier de subvention dans le cadre de l'amélioration et l'embellissement du cadre de vie pour la rue Adelphe Sarron (montant des travaux envisagés : 80.000 €).

Unanimité

° Acquisition Maison Frocot.

Dans le cadre du budget 2018, l'assemblée délibérante autorise Monsieur le Maire (ou à un adjoint délégué) à signer l'acte notarié portant cession de la propriété Frocot à la Ville de Mirecourt pour un montant de 70.000 € net vendeur.

Unanimité

° Régularisation cadastrales de parcelles rue du Docteur Grosjean.

La commune a décidé de faire jouer la prescription acquisitive pour la parcelle 145 à l'intersection des rues Claude Gelée, Maurice Barrès et du Docteur Grosjean. Cette dernière n'a connu aucune formalité, vérification faite auprès des hypothèques à Epinal, depuis 1956 après avoir appartenu à la Société d'Horticulture de l'arrondissement de Mirecourt. Elle est régulièrement entretenue depuis toujours par la Ville de Mirecourt tout comme les parcelles 186 et 355 qui sont contigues. Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer un acte administratif au titre de la procédure « bien vacant et sans maître ».

Unanimité

° Régularisations domaine public place des Terraux, rue Gambetta, rue du Val d'Arol et rue du Baillage.

A la demande du géomètre du cadastre, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à prendre une délibération pour régulariser le domaine public de la Ville de Mirecourt.

- ° Place des Terraux : passage dans le domaine public de la parcelle 169.
- ° Rue Gambetta : régularisation des parcelles 70 à 73.
- ° Rue du Val d'Arol : parcelles 257, 258, 448, 263 et 463 (cession Vosgelis à la commune).
- ° Rue du Baillage : parcelles 324 et 405, passage du domaine privé de la commune dans le domaine public.

Unanimité

° Délibération adhésions SMIC.

L'assemblée délibérante autorise la commune de Vaudoncourt et le PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges à adhérer au SMIC des Vosges.

Unanimité

° Demande de subvention pour l'opération Bourg Structurant en Milieu Rural.

Dans le cadre de l'opération «Bourg Structurant en Milieu Rural », l'assemblée délibérante autorise Monsieur le Maire à présenter une demande de subvention auprès de la Région Grand Est, de l'Etat et du Conseil Départemental. Trois secteurs prioritaires seront concernés par cette opération : la place du Général de Gaulle et la rue Thiers, la rue du Docteur Brahy et la rue Abbé Grégoire.

Mme Nathalie Babouhot, adjointe, souligne qu'il convient de réussir ce pari pour sauver les commerces de la ville en privilégiant les problèmes d'accessibilité et les habitudes de consommation.

M. Jean-François Laibe rappelle ensuite la chronologie de la rédaction de l'étude pré-opérationnelle.

M. Patrice Fy s'interroge sur les priorités de la municipalité entre la rue Brahy, Abbé Grégoire et la place de Gaulle.

M. Fabien Malleret indique que l'Etat dispose d'enveloppes budgétaires pour les déplacements doux et plus particulièrement les pistes cyclables.

Unanimité

° Adoption du rapport de la CLECT.

Le conseil municipal a été rendu destinataire du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la Communauté de Communes du de Mirecourt-Dompaire adopté le 4 septembre dernier. Il se prononce favorablement sur ce rapport qui permettra au Conseil Communautaire d'établir l'attribution de compensation définitive de la commune pour l'année 2018.

Unanimité

° Subvention Secours Populaire.

Le conseil municipal attribue une subvention de 400 € à l'antenne locale du Secours Populaire pour la collecte sur le territoire des produits proches de la date limite de consommation. Celle-ci correspond en fait à un transfert puisqu'elle avait été initialement affectée au Restos du Cœur. Or, l'association locale ne peut utiliser cette somme pour le but prévu.

Unanimité

° Informations diverses.

° M. le Maire rappelle le concours international de violon du 10 au 17 novembre prochain avec la présence annoncée de 67 participants.

° Une chorale populaire est en préparation pour la cérémonie du 11 novembre 2018.

° Une réunion de l'assemblée « toutes commissions » est prévue rapidement.

° Un conférence sur les migrations aura lieu le 18 septembre au cinéma.

° Le théâtre de Mirecourt fera l'objet d'un passage sur France 2 le mercredi 19 septembre à 20 h 40 dans le cadre de la Fondation du Patrimoine.